

Organisation de l'année de stage pour les lauréats des concours de recrutement (CAPES et agrégation)

Textes concernés

- Circulaire organisant les stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement (n° 2009-109 du 20 août 2009, parue au BO n° 37 du 27 août 2009) ;
- Document ministériel intitulé « La réforme de la formation et du recrutement des enseignants », daté du 13 novembre 2009, indiquant que « les lauréats des concours [...] prennent la responsabilité d'une ou plusieurs classes. Un tiers de l'année scolaire sera consacrée à parfaire leur formation professionnelle ».

Organisation de l'année de stage

Lorsque le Ministère a prévu d'augmenter la charge d'enseignement des professeurs stagiaires, il était entendu qu'ils effectueraient deux tiers d'un service hebdomadaire, soit 10 heures pour les agrégés et 12 heures pour les certifiés. Il est maintenant envisagé que les stagiaires aient un temps complet d'enseignement pendant les deux tiers de l'année, l'autre tiers étant consacré à la formation ; les tuteurs pédagogiques, eux-mêmes remplacés par des TZR ou des contractuels, pourraient accompagner les stagiaires pendant quelques heures les premières semaines ; enfin les candidats aux concours pourraient suppléer les stagiaires quand ces derniers seraient en formation.

Problèmes posés

- Lourdeur de la charge d'enseignement, les cours demandant une préparation plus longue pour un professeur débutant ;
- Multiplication dangereuse sur le plan pédagogique des intervenants devant les élèves : tuteur, professeur stagiaire, étudiant de M2 ;
- Destruction de l'autorité du professeur stagiaire par la présence dès le début de l'année de son tuteur dans la classe ;
- Problèmes posés par l'utilisation des candidats aux concours comme supplétifs.

Les demandes de la Société des agrégés

- Respect de la continuité pédagogique pour les élèves ;
- Organisation hebdomadaire de l'emploi du temps du stagiaire sur la base de 2/3 au maximum du service statutaire ;
- Compagnonnage entre tuteur et stagiaire, dans une relation de pair à pair ;
- Formation organisée hebdomadairement et comprenant des stages d'observation dans les classes de professeurs expérimentés ainsi que des apports disciplinaires adaptés aux différents niveaux d'enseignement.